



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 18108

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les vives inquiétudes exprimées par l'ensemble des membres de la communauté scientifique, liées à la diminution brutale des moyens publics consacrés au fonctionnement des établissements de recherche et aux autorisations de programmes pour la recherche publique. Le budget pour 2003 proposé par le Gouvernement et adopté par sa majorité parlementaire s'est traduit par une diminution des crédits des établissements publics à caractère scientifique et technologique, qui, hors salaires, ont été amputés de 13,3 % (- 17 % au CNRS, - 14 % à l'INRA, - 10 % à l'INSERM, - 8 % à l'IRD...). De plus, après le vote de ce budget, le Gouvernement a décidé, dans le cadre de sa politique de réduction des déficits publics, de supprimer une centaine de millions d'euros sur les crédits 2002 de la recherche, ce qui représente, pour le CNRS par exemple, le 1/15 de ses crédits récurrents annuels. Pour la première fois dans l'histoire de la recherche publique française, 150 postes de chercheurs vont être supprimés. Entre 1993 et 1997, sous les gouvernements de Balladur et Juppé, 1 000 postes statutaires d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, avaient été supprimés. Pour améliorer l'attractivité de ces carrières et opérer une remise à niveau, le précédent gouvernement de Lionel Jospin avait élaboré un plan pluriannuel de l'emploi scientifique qui vient d'être bafoué. La lutte contre la désaffection pour les carrières scientifiques, peu attractives - notamment en termes financiers - , et difficiles d'accès, se trouve découragée alors même que le nombre d'étudiants dans les filières fondamentales s'écroule, et que le nombre de postes ouverts chaque année est d'ores et déjà insuffisant. L'ampleur de la politique de réduction à hauteur de 30 % des crédits de la recherche engagée par l'actuel gouvernement est sans précédent et ses conséquences dramatiques pour la recherche, son organisation et ses objectifs. Alors que le chef de l'Etat avait déclaré qu'il oeuvrerait à porter les crédits de la recherche à hauteur de « 3 % du PIB en 2010 » et qu'il vient de présenter le plan de lutte contre le cancer, la politique menée par le Gouvernement ébranle la crédibilité de ses engagements qui passent pour des discours d'intention. Aussi, et pour que la parole de l'Etat soit respectée, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre qui permettront d'assurer aux organismes de recherche les moyens nécessaires à leur fonctionnement, et de mener ainsi une politique de recherche ambitieuse et compétitive qui puisse relever efficacement les défis de notre société, au service de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Afin de mettre un terme à l'aggravation des déficits publics accumulés par les précédents gouvernements, il a été décidé de procéder à des annulations de crédits sur l'ensemble du budget de l'État, hors intérieur, justice et défense. L'annulation des crédits publics de rémunération, de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des établissements publics de recherche qui a été décidée par le Gouvernement est de 2,1% de leur budget global. Pour ce qui concerne le plus grand de ces établissements, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la réduction effective de l'ensemble des crédits publics de fonctionnement et d'investissement représente une fraction de 9,3 % des crédits publics hors masse salariale figurant dans le budget 2003 du centre voté par son conseil d'administration en décembre 2002. Les réserves de précaution qui portaient sur un taux de

30 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement, avant annulation, constituaient une simple procédure de régulation du rythme de consommation des crédits et ne sauraient être confondues avec une perte de ressources. De fait, le Premier ministre a fait part de sa décision de libérer de manière anticipée pour l'ensemble des organismes de recherche le montant des crédits ayant fait l'objet d'une mise en réserve temporaire au-delà du montant des crédits déjà annulés. Cette décision, positive pour la recherche française, permet de limiter l'impact des mesures nécessaires que le Gouvernement est conduit à prendre pour restaurer l'équilibre des finances publiques dans un contexte économique difficile. La recherche reste effectivement une priorité de ce gouvernement dans un contexte budgétaire contraint. En dépit des annulations de crédits rendues nécessaires par les difficultés économiques globales, en utilisant les crédits disponibles les établissements publics de recherche ont des moyens équivalents aux années antérieures.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18108

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3633

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8240